



Droits sur la maison construite par mon mari

Par **thanina**, le **29/01/2008** à **09:40**

Voilà je viens de me marier et mon mari a construit sa propre maison il a fait un prêt à la banque ! nous allons faire un compte commun, donc nous allons rembourser le prêt bien sur sur ce compte. La question que je me pose la maison est sur le nom de mon mari puisqu'on rembourse le prêt ensemble dois je lui demander de mettre la maison sur nos deux noms sachant bien sur qu'il a investi plus d'argent que moi? et il n'y a pas de contrat de mariage.

Par **Jurigaby**, le **29/01/2008** à **13:34**

Bonjour.

Oui, vous pouvez faire en sorte que la maison soit la propriété des deux.

Sinon, pour l'argent investi par vous deux, sachez que votre mari devra rembourser cet argent à la communauté au moment de la liquidation de la communauté en cas de divorce ou de décès.